

TAXENNE

Localisation

Rue de la Liberté (Route d'Ougney), en face du n° 7

Auteur des clichés

André Magnin

Sources d'archives

Archives départementales du Jura, R 579 et R578.



Face

Piédestal à deux bras latéraux :

base avec plinthe et cavet renversé. Une plaque gravée d'un nom est présente sur la face avant.

dé : table rentrante sculptée de 2 palmes croisées et gravée d'une inscription.

table en corniche à doucine droite.

Au-dessus se dresse le monument à colonnes et double fronton supportant le socle mouluré de la statue.

Statue(s) et Œuvres artistiques avec signature

Statue provenant des établissements Durenne. Type E.K au catalogue. La statue est due à Jules DECHIN. Elle n'est signée ni de l'auteur ni du fondeur.

Eléments décoratifs, iconographie : Poilu au repos, fronton avec feuilles de chêne, colonnes, palme, croix latine



Présence éventuelle d'une symbolique religieuse : croix latine sur le socle.

Entourage : 3 murs pour délimiter l'espace de soutènement du talus. Grille de fermeture.

Inscription

TAXENNE/À SES/MORTS/GUERRE/ 1914-18//

Auteurs

Entreprise : Camille Drogrey à Velesmes (25) (marché de gré à gré). Ébaucheur à Velesmes (Doubs), il est mutilé de guerre ; célibataire de 32 ans, il vit avec sa mère. Il est aussi l'auteur du monument d'Antorpe (Doubs) et de Dampierre.

Signatures sur le monument

Aucune

Conflits commémorés

Défunts : nombre :

1914-19 : 15 + 1 (ajouté entre janvier et avril 2023).

1939-45 : 1

Indochine : 0

Afrique du Nord Algérie : 0

Population de la commune

1911 : 134 habitants

1921 : 128 habitants

Historique de la réalisation et conflits éventuels

À une date inconnue, le conseil municipal délibère d'ériger un monument aux morts de la commune. Le **18 juillet 1924** une délibération accepte les plans et devis de l'entrepreneur et autorise le maire à passer un marché de gré à gré pour sa réalisation.

Celle-ci se déroule, sans demande d'approbation du monument à la préfecture, à une date inconnue.

Le 28 novembre 1924, le sous-préfet de Dole donne un avis favorable au projet au-vu de la délibération du 18 juillet.

Le 2 décembre le préfet adresse le projet à M. Camus, architecte à Lons, membre du conseil départemental des bâtiments civils et de commission des monuments commémoratifs de la Grand Guerre pour avis.

Le 4 décembre 1924 la Commission départementale émet son avis, très sévère, sur le projet.

« Le projet présenté laisse beaucoup à désirer au point de vue esthétique dans l'ensemble de sa composition. Tous les détails seraient à modifier. D'autre part le piédestal qui mesure 3 m.24 de hauteur sur lequel on placera un poilu de 1 m. 10 sera d'un effet disgracieux. Il faudrait une statue d'au-moins 1 m.80 compris pied. Pour le prix demandé on pourrait faire beaucoup mieux quitte à supprimer les complications de moulure du chapiteau. On ne peut réellement donner un avis favorable à ce projet.

La synthèse de cet avis est adressée à la commune le 6 décembre.

Le **16 décembre 1924**, le préfet du Jura approuve, à titre de régularisation, la délibération du conseil municipal de Taxenne, en date du 18 juillet 1924, décidant « à titre d'hommage public, l'érection d'un monument à la mémoire des soldats de la commune morts pour la France ». Toutefois, sur le double, une note manuscrite précise : « garder les pièces approuvées. Ne pas notifier encore à la commune et attendre si observ. du ministère ». Et une seconde : « Le ministère ne pourrait que refuser le subvention ».

Le paiement de l'entrepreneur n'est toujours pas réalisé et il s'ensuit une correspondance entre les chefs de bureau des préfectures du Doubs et du Jura.

Le 12 janvier 1925, M. Leon Girardet, chef de bureau à la préfecture du Doubs saisi par l'entrepreneur, écrit à son collègue de Lons au sujet du paiement non encore réalisé à ce dernier. Il précise que le monument a été exécuté et livré à la commune avant l'avis de la commission départementale (donc avant le 4 décembre 1924). Des notes marginales lédoniennes de ce courrier il apparaît que l'arrêté de régularisation du 16 décembre n'a toujours pas été envoyé et que ce même Léon Girardet est d'avis de temporiser en répondant que « le projet est au ministère et qu'il ne pourra être donné suite qu'à son retour »

Le chef de bureau lédonien officialise, manuscritement, sa réponse le 15 janvier en notant que le projet a été envoyé à Paris le 23 décembre 1924 au titre d'une demande de subvention. Il rappelle que la commission départementale a émis un avis défavorable et « que nous n'avons pas cru devoir l'approuver définitivement avant être sûr que l'adm^{on} supérieure n'élève aucune observation sur son homologation ». Il insiste sur la faute de l'entrepreneur pour avoir réalisé le monument « sans autorisation préalable, sans que son marché soit approuvé par la Préfet. »

Le 10 février 1925, le maire demande au préfet d'approuver le projet qu'il lui a déjà envoyé « dans la première dizaine de décembre 1924 ». La note marginale de réponse du 13 février indique « qu'il a été envoyé pour homologation à M. le Ministre de l'Intérieur le 23 décembre 1924 et ne m'a pas encore été retourné ».

Une seconde note marginale, non datée, signale que le monument est subventionné à hauteur de 3807 F le 31 mars 1925. Une Suivante informe : « envoi des pièces approuvées au maire de Taxenne le 17. 4. 1925 ».

Financement

Subvention État : 3 507 F

Souscription communale : Non

Budget communal : 13 193 F

Dons : Non

Montant : 16 700 F

Place du monument dans la vie municipale et locale

cérémonies des 11 novembre et 8 mai

Additifs postérieurs

1 plaque de marbre sur la plinthe du dé pour le décédé de la Seconde Guerre Mondiale.

1 plaque de marbre sur le socle pour un décédé de la Première Guerre Mondiale.

Autres traces mémorielles

Église. À l'entrée du chœur, à droite.

Plaque commémorative de la Grande Guerre, en marbre blanc, moulurée et décorée d'une croix latine avec suaire pendant sur le *patibulum*, épée, ancre, drapeau et palme croisés au pied. Une croix de guerre avec ruban de chaque côté. //LA PAROISSE DE TAXENNE/A SES ENFANTS/MORTS POUR LA FRANCE/1914 – 1918//

//REQUIESCANT IN PACE//

//HONNEUR A CEUX QUI SONT TOMBÉS/POUR VENGER LE DROIT, SAUVER NOS LIBERTÉS/ET DÉFENDRE LA PATRIE//

13 noms. Trois, dont le récemment inscrit, du monument aux morts sont absents ici. 1 est orthographié différemment : BIETRY au monument, BIETRIX à l'église.



Plaque commémorative Seconde Guerre Mondiale, à droite de la première. Plaque de marbre blanc avec le nom du décédé de la Seconde Guerre Mondiale. Le nom est aussi présent au monument aux morts.

Cimetière : Pas de plaque mémorielle. 1 tombe anonyme de la Guerre de 1870. Grille en fonte d'entourage avec plaque intégrée, moulée. //TOMBE MILITAIRE/LOI DU 4 AVRIL/1873//
Macaron du Souvenir français.

